068-226800019-20090320-0000002494-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication: 27/03/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chet du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée

N° CP-2009-4-6-6 Séance du vendredi 20 mars 2009

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2007-2008-2009 Alimentation en Eau Potable (C012) - Assainissement (C013) Dégâts d'Orage(C015)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- la délibération n° 2007/I 6ème/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative VU au Budget Primitif 2007 - Eau (C01),
- la délibération n° 2008/I 6ème/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative VU au Budget Primitif 2008 - Eau (C01),
- la délibération n° 2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au VU Budget Primitif 2009 - Eau (C01),
- les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en VU date des 08/02/2007, 26/09/2007, 21/05/2008, 22/09/2008 et 24/02/2009,
- le rapport du Président du Conseil Général, VU

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'inscrire aux Programmes 2007, 2008 et 2009 d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement et de Dégâts d'Orage, les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du :

- Programme 2007: un montant de subventions de 45 260 € pour l'Assainissement,
- Programme 2008 : un montant de subventions de 6 880 € pour l'Alimentation en Eau Potable et de 70 365 € pour l'Assainissement,

 Programme 2009 : un montant de subventions de 116 383 € pour l'Assainissement et de 7 830 € pour les Dégâts d'Orage.

Les imputations sont les suivantes : Chapitre 204 – Natures 20414 et 20415 – Fonction 61.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions